

Délibération du Conseil Municipal

D.2022- 57

ACTE : 3.5.3

Commune de LAUZERTE

L'an deux mille vingt-deux et le 29 Juin à 18h30, le Conseil Municipal de LAUZERTE s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. François LE MOING.

Etaient présents : MMES BASSO-GUICHARD, DENIS, LARONDE, MAZILLE, NEGRE
MRS BERTHAUX, CAM, LE MOING, PIERASCO, ZULIAN

Procurations : MME GAUCHET A MME BASSO-GUICHARD,
MME BOUCIER A M. CAM

Excusés / Absents : M. BADO, BAÏADA, GERVAIS

Secrétaire : M. FERNAND ZULIAN

Date de la convocation : 22/06/2022

Nombre de conseillers : 15 Nombre de présents : 10 Nombre de votants : 12

❖ **OBJET : CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION CODEP EPGV 82 - SPORTEZ-VOUS BIEN**

Monsieur le Maire signale au conseil que dans le cadre des animations d'été « Sportez-vous bien » **Madame Aline Méric**, présidente de l'association **CODEP EPGV 82**, propose la signature d'une convention pour ses interventions de gym en juillet et en août.

Monsieur le Maire signale au Conseil que pour organiser tous les jeudis de 9h30 à 10h30, les séances estivales de sportez-vous bien en plein air et y entreposer les tapis de sol en juillet et août 2022, **Madame Aline Méric**, présidente de l'association **CODEP EPGV 82** demande la mise à disposition de l'entrée, des toilettes et de la cour de l'école élémentaire Martial Artis.

Monsieur le Maire souhaite soutenir l'association **CODEP EPGV 82** en mettant gratuitement à sa disposition les locaux de l'école élémentaire Martial Artis.

Après lecture des conventions, Monsieur le Maire, sollicite le Conseil Municipal pour l'autoriser à signer les conventions avec l'association **CODEP EPGV 82 POUR L'ORGANISATION DES SEANCES DE GYM ET POUR LA MISE A DISPOSITION DES LOCAUX DANS LE PROGRAMME DU SPORTEZ-VOUS BIEN.**

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ACCEPTÉ** : la proposition de Monsieur le Maire de signer les conventions avec l'association **CODEP EPGV 82**, pour l'organisation des séances de gym et la mise à disposition à l'école élémentaire Martial Artis de l'entrée, des toilettes et de la cour de récréation du du jeudi 7 juillet au jeudi 25 août 2022.
- **CHARGE** : Monsieur le Maire d'effectuer toutes les formalités administratives nécessaires.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,



Le Maire,

François LE MOING